

# Procès Verbal

## Commission nationale paritaire de la CCNMF

### Sous-commission « Entraîneurs »

Date 27/05/2008

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du	27 mai 2008
Président	Jean-Luc GRIPOND

Présents	Luc BRUDER, Thibaut DAGORNE, Jean-Pierre LOUVEL, Xavier THUILOT.
Excusés	
Assistants	Jean-Jacques AMORFINI, Diane BARADE, François BLAQUART, Philippe DIALLO, Jean-Pierre GEORGES, Sylvain KASTENDEUCH, Jean LAPEYRE, Gérard PARENTIN, Philippe PIAT, Vincent PONSOT, Benjamin VIARD, Arnaud ROUGER.

- **Adoption du précédent procès verbal**

La Commission,  
adopte le procès verbal du 29 avril 2008.

- **Statut des éducateurs**

Jean LAPEYRE présente l'historique des travaux menés dans un groupe de travail animé par la FFF et représentant l'ensemble des partenaires sociaux. L'objectif était à la fois de séparer les dispositions relevant du conventionnel et du réglementaire mais aussi ce qui concerne le monde amateur et le monde professionnel.

Les représentants de l'UCPF indiquent qu'au-delà des questions de principe évoquées qu'elle partage, il reste un certain nombre de questions techniques qui méritent encore d'être tranchées. En ce sens, les dispositions adoptées par la FFF ne devraient pas concerner les clubs de Ligue 1 ou Ligue 2 que ce soit au niveau de la société ou de l'association support. De plus, une clause de rendez-vous devrait être prévue à l'horizon d'une saison. Par ailleurs, il faudrait s'accorder sur les modalités de retranscription du chapitre 1 sur les dispositions communes à tous les éducateurs.

L'UNECATEF propose de s'en tenir à l'organisation des textes actuels pour ce qui concerne les éducateurs des clubs pros et de laisser la FFF intégrer les dispositions réglementaires dans les règlements généraux.

La Commission,

prend acte de la position de la FFF précisant que les dispositions prévues pour les éducateurs des clubs amateurs ne concerneront ni les sociétés, ni les associations des clubs professionnels,

# Procès Verbal

## Commission nationale paritaire de la CCNMF

### Sous-commission « Entraîneurs »

est favorable à la suppression des chapitres 2 et 4 ainsi qu'aux articles 803 et 804 de la CCNMF.

entend les représentants de l'UCPF préconiser que les dispositions du chapitre 1 qui ne concernent que le monde professionnel devraient être plutôt intégrées dans les règlements de la LFP et être adoptées par le CA de la LFP,

prend note de l'opposition de l'UNECATEF sur les modifications proposées du chapitre 1.

- **Modifications Charte du football professionnel saison 2008/2009**

La Commission,

adopte les modifications annexées au présent procès verbal.